

Rapport d'activité
du réseau des femmes parlementaires de l'APF
du 5 juillet 2010 au 30 décembre 2010

Présenté par

Mme Rose-Marie Losier-Cool, Sénatrice du Canada,
Présidente du réseau des femmes parlementaires de l'APF

KINSHASA (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO)
5 JUILLET 2011

a) *La réunion du réseau du 5 juillet 2010*

Après une brève réunion du Comité directeur préparant l'ordre du jour, le réseau s'est réuni à Dakar le 5 juillet, veille de la journée consacrée aux travaux des commissions permanentes, sous la présidence de Mme Rose-Marie Losier-Cool, sénatrice canadienne.

Les thèmes de l'universalité des droits des femmes, de la traite des personnes, de la violence faite aux femmes et aux enfants, de la situation des femmes réfugiées, de la féminisation de l'expression « Droits de l'Homme » ont constitué l'essentiel des débats de cette journée de travail. Trois résolutions et la participation du Réseau à l'Avis de l'APF au Sommet des chefs d'Etat à Montreux y ont été adoptées.

La présidente a ouvert la session en soulignant le caractère exemplaire de la nouvelle loi sénégalaise sur la parité de la représentation politique des genres dans les postes électifs du Sénégal, qui a reçu l'approbation et les félicitations de l'ensemble des membres du Réseau.

Le Professeur Albert Lourde, Recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie est ensuite intervenu sur le thème : « *Les droits des femmes sont-ils universels ?* ». S'appuyant sur la législation de plusieurs pays de la Francophonie et sur des exemples précis, M. Lourde a montré à quel point les droits des femmes étaient loin d'être universels. Cet exposé a suscité un riche débat avec les participants.

La réunion s'est poursuivie par la présentation du rapport de Mme Stéphanie Vallée (Québec) sur la traite des personnes. Ce rapport a donné lieu à l'adoption d'une résolution. Celle-ci condamne fermement la traite des personnes comme un crime odieux, réinvite les États de la Francophonie à ratifier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Elle les invite également à allouer des ressources financières à la sensibilisation et à la prévention de la traite, ainsi qu'à renforcer des structures juridiques et policières pour assister les victimes potentielles.

Mme Geneviève Colot (France) a ensuite exposé son rapport sur *La violence faite aux femmes et aux enfants*. Ce thème est apparu si vaste que la rapporteure a proposé de l'étudier en deux temps : dans la vie intime et dans l'espace public. Ce premier rapport examine donc les situations de violence dans la sphère intime. Il dénonce ce phénomène massif et invisible et montre que les violences exercées par un proche sont une des formes les plus communes de violence à l'encontre des femmes et des enfants. Mme Colot propose donc, afin de mieux assurer leur protection, des mesures telles que : prévenir les comportements et les violences notamment sexistes, impliquer les professionnels pour rendre plus systématique le repérage des violences des femmes et des enfants et leur prise en charge et punir les coupables, protéger les victimes. Elle conclut son rapport par des propositions d'actions pour les femmes parlementaires telles la mise en place des législations visant à punir les auteurs et protéger les victimes, la mise en œuvre effective des outils francophones existants et l'appel à leur fonction de représentantes et de porte-parole des femmes et des enfants victimes de violence.

La situation des femmes réfugiées a été abordée par Mme Amissetou Affo Djobo Oloude (Bénin) et a donné lieu à l'adoption d'une résolution. Celle-ci demande aux États de donner une formation appropriée aux personnes appelées à travailler avec les femmes réfugiées et à soutenir financièrement les programmes visant à permettre aux femmes réfugiées de retrouver rapidement une vie normale.

Un dernier rapport a été présenté, comme chaque année depuis la création du réseau, sur le *suivi de la mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* par Mme Stéphanie Vallée. Celui-ci a été complété par quelques contributions de sections. Les parlementaires se sont déclarés en faveur de la ratification, par les États qui ne l'ont pas encore fait, de la CEDEF et la levée de toutes les réserves par les États francophones qui en ont déposées auprès des Nations Unies, alléguant que rien ne justifie leur maintien.

Par ailleurs, Madame France Gélinas (Ontario) s'est exprimée sur la féminisation de l'expression « Droits de l'Homme » et les participantes ont également pu entendre la communication de Mme Farida Ilimi (députée algérienne, représentant le parlement panafricain) sur la participation des femmes dans la vie politique en Afrique.

Les femmes parlementaires se sont encore penchées sur le texte proposé par la présidente constituant la contribution du réseau à l'Avis de l'APF au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernements. Celui-ci a été adopté et portait sur deux thèmes : la CEDEF et la protection des enfants dans les conflits armés.

Enfin, le réseau a également approuvé le texte de la question à poser au Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, préparé par le comité directeur. Cette question portait sur la place des femmes d'Haiti dans le processus de reconstruction du pays. Elle y demandait également que les femmes parlementaires soient associées aux actions pilotes menées par l'OIF relatives à l'introduction du genre dans l'élaboration des budgets nationaux.

b) La réunion du comité directeur du 8 juillet 2010

Lors de la session, le 8 juillet, le comité directeur s'est réuni et a identifié les trois thèmes des travaux qui seront examinés lors de la prochaine réunion : « *Les violence faites aux femmes et aux enfants dans l'espace public* » par Mme Geneviève Colot (France) ; « *L'autonomisation économique des femmes* » par Mme Stéphanie Vallée (Québec) : « *La situation des femmes réfugiées dans l'espace francophone* » par Mme Amissetou Affo Djobo Oloude (Bénin) : rapport de suivi.

Il a également décidé de maintenir l'étude du suivi la mise en œuvre de la *Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* par un rapport succinct de Mme Stéphanie Vallée (Québec) auquel s'ajouteront des actions concrètes de certaines sections. Il sera demandé à l'Albanie, au Burkina Faso, au Tchad et à la Tunisie de faire le point sur la situation dans leur pays à la prochaine réunion en juillet 2011.

Il a décidé que le prochain séminaire aurait lieu au Togo la semaine du 4 octobre et porterait sur la CEDEF et sur l'intégration du « genre » dans l'élaboration des budgets nationaux. Y seraient invitées deux femmes parlementaires de deux pays proches ; le Bénin et le Burkina Faso. La présidente Rose-Marie Losier-Cool y inaugurerait la salle informatique dédiée aux femmes parlementaires togolaises dont l'installation a été financée par le réseau avec le soutien technique du programme Noria.

Il a aussi décidé d'adopter la proposition de Mme France Gélinas (Ontario) acceptée par l'ensemble du réseau de changer la terminologie concernant l'expression « Droits de l'Homme ». Chaque fois qu'il lui sera possible, le réseau utilisera l'expression : « les droits de la personne ».

Enfin, il a décidé que la prochaine réunion du Comité directeur du réseau se tiendrait en Macédoine ou, à défaut, au Québec au premier trimestre 2011.

c) Le programme de coopération du réseau

Le réseau des femmes parlementaire a décidé à Dakar de centrer ses prochaines activités de coopération sur l'intégration du genre dans l'élaboration des budgets nationaux.

Deux séminaires ont participé à la mise en œuvre de cette décision: le premier a été organisé à Lomé avec l'appui de l'Organisation internationale de la Francophonie et le second s'est déroulé en ex-république yougoslave de Macédoine, à Bitola, en collaboration avec l'OIF et le Conseil de l'Europe.

- Le séminaire de Lomé (Togo) a eu lieu les **6 et 7 octobre**. Il était destiné aux femmes parlementaires togolaises et à un nombre égal d'hommes parlementaires togolais. En outre, comme à chaque séminaire organisé par le Réseau, deux membres du Parlement francophone des Jeunes (PFJ), un garçon et une fille, y étaient invités.

Les débats furent ouverts par des interventions de Mme Telou Mila-Bellé épouse Belei (membre du comité directeur du réseau et Présidente du Réseau des femmes de l'Assemblée nationale du Togo), de Mme Losier-Cool et de M. Dago Yabre, (Premier questeur de l'Assemblée nationale du Togo représentant du Président de l'Assemblée nationale, M. El Hadj Abass Bonfoh). Ont également participé à cet événement Mme Françoise Bertieaux, députée (Belgique, Communauté Wallonie-Bruxelles) et Première vice-présidente du Réseau des femmes parlementaires, deux femmes parlementaires du Bénin (Mme Amissétou Affo Djobo, membre du comité directeur du réseau et Mme Yibatou Sanni Glèlè) et deux femmes parlementaires du Burkina Faso (Mme Joséphine Drabo Kanyoulou et Mme Irène Yameogo) qui sont intervenues sur l'application de la CEDEF dans leurs pays respectifs.

Mme Huguette Bokpe Gnacadja (Bénin), avocate, consultante, ancien membre du Comité des Nations unies de la CEDEF, est intervenue sur le rôle des parlementaires dans l'application de la CEDEF, et M. Socé Séné, (Sénégal) consultant, sur le rôle des parlementaires dans l'intégration du genre dans l'élaboration des budgets nationaux.

Deux ministres ont également participé aux travaux: Mme Henriette Kouevi Amedjogbé, Ministre de la promotion de la femme et Mme Bernadette Essosimna Legzim-Balouki, Ministre de l'éducation primaire, secondaire et de l'alphabétisation, qui ont partagé leurs rapports et leurs expériences sur l'intégration du genre dans l'élaboration des budgets nationaux au Togo.

Les participants se sont réjoui que le processus d'intégration du genre dans l'élaboration des budgets soit enclenché dans de nombreux pays et se sont promis d'être vigilants afin d'atteindre une véritable égalité entre les femmes et les hommes.

Concernant la CEDEF, il est apparu que, quoique ratifiée par tous les pays de la Francophonie, cette convention était loin d'être appliquée partout et que son approfondissement par le plus grand nombre devait rester l'objectif majeur du réseau.

- Le séminaire de Bitola (ex-république yougoslave de Macédoine), s'est déroulé les **4 et 5 novembre**. Il était organisé par l'OIF et le Conseil de l'Europe. Destiné davantage aux fonctionnaires macédoniens, il a permis des échanges et des débats très fructueux avec des représentants du gouvernement local et de pays représentés au Conseil de l'Europe tels que l'Autriche et la Finlande ainsi qu'avec des parlementaires du Conseil de l'Europe et la Présidente du Réseau, Mme Rose-Marie Losier-Cool. Celle-ci s'est exprimée en séance d'ouverture, ce qui lui a permis de présenter l'APF et son réseau de femmes parlementaires à un public nombreux. Elle a ensuite présidé l'atelier francophone intitulé « *tout ce que vous devez savoir sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, mais que vous n'osez demander* ». Celui-ci, animé par M. Socé Sène, a attiré un grand nombre de participants, ce qui a permis à la Francophonie d'être particulièrement présente à cette manifestation au départ davantage anglophone.

Ce séminaire est un bel exemple de la collaboration constructive établie avec l'OIF et tout particulièrement avec la Délégation à la paix, à la Démocratie et aux droits de l'Homme (la DDHDP) et avec la cellule chargée de l'intégration de l'égalité hommes-femmes à la Direction de la planification stratégique à l'OIF. Il participe aussi de la volonté de coopérer, sur des sujets précis, avec d'autres espaces que l'espace francophone, en l'occurrence avec le Conseil de l'Europe.